



AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

Projet de règlement 666-17 Zonage : garderie en milieu familial

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. C-19.1, art. 126)

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 666 DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT.

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 12 mars 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 666-17 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 666 afin de faciliter l'implantation de services de garde en milieu familial dans la classe « Habitation unifamiliale (h1) »

Ce projet de règlement a pour effet de rendre moins contraignantes les dispositions réglementaires relatives à l'usage additionnel « Service de garde en milieu familial », notamment en autorisant cet usage dans tous types d'habitations unifamiliales, qu'elles soient isolées, jumelées ou contiguës.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet aura lieu **le 2 avril 2024 à 18 h** dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot au 110, boulevard Perrot.

Au cours de l'assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer **exclusivement** à ce sujet.

Le projet de règlement numéro 666-17 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 15 mars 2024.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier par intérim